

NEOLIFE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 4.828.179,53 euros
Siège social : 52 allée des Cèdres – Bâtiment « Hello »
69760 Limonest
753 030 790 RCS LYON
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

1. SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULE 2024

1.1 Méthodes et principes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des principes de continuité de l'exploitation et de permanence des méthodes comptables.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société a été retenue par le Directoire.

1.2 Présentation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2024

Le chiffre d'affaires comptable de la Société au 31 décembre 2024 atteint 12.170 K€, contre 12.843 K€ au 31 décembre 2023, soit une diminution de près de -5.19%. (L'analyse de la variation de notre chiffre d'affaires est détaillée au point 1.4.1).

La marge brute s'élève à 5.110 K€ au 31 décembre 2024, contre 4.454 K€ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de plus de +14.71%.

Après prise en compte des autres produits et de l'ensemble des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation s'affiche positif à 462 K€ au 31 décembre 2024, contre un résultat déficitaire de -529 K€ au 31 décembre 2023.

En neutralisant les dotations et reprises aux amortissements et provisions, l'EBITDA apparait positif à 1 194 K€ au 31 décembre 2024, contre un EBITDA positif de 148 K€ au 31 décembre 2023.

Le résultat financier est négatif de -21 K€ au 31 décembre 2024, contre un résultat financier négatif de -25 K€ au 31 décembre 2023.

Le résultat exceptionnel est négatif de -77 K€, contre un résultat exceptionnel négatif de -77 K€ au 31 décembre 2023.

Compte tenu des éléments ci-dessus, et de l'impact positif d'un produit de crédit d'impôt innovation de 109 K€, le résultat net se solde par un résultat positif de 473 K€ au 31 décembre 2024, contre un résultat déficitaire de -523 K€ au 31 décembre 2023.

Le total du bilan s'élève à 8.848 K€ et les capitaux propres à 4.774 K€.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

1.3 ACTIVITE SUR L'ANNEE 2024

1.3.1 Développer notre marque employeur avec comme objectif de fidéliser nos collaborateurs

Notre équipe a accueilli quatre nouveaux talents en 2024 et compte désormais 23 salariés.

Nous avons mis l'accent sur notre culture d'entreprise pour fédérer les équipes autour des valeurs de l'Entreprise et de la Direction, avec différentes mesures mises en place :

- Valorisation des compétences et de l'expérience des collaborateurs par des évolutions de postes ;
- Ouverture d'un dialogue social en phase avec l'éthique et les valeurs de l'entreprise ;
- Maintien et veille à l'équilibre dans la parité Femme/ Homme de 44% / 56% respectivement ;
- Création d'un Comité RSE sous la responsabilité du Directoire avec des objectifs cibles stratégiques à horizon 2027 ;
- Amélioration de l'attractivité de l'entreprise pour attirer de nouveaux talents.

1.3.2 Une stratégie axée sur l'innovation continue et la R&D

Notre objectif principal est de continuer à répondre aux besoins des professionnels de la construction en matière de décarbonation du bâtiment, tout en consolidant notre position de leader sur notre segment de marché de l'enveloppe du bâtiment. Cet objectif s'est traduit en 2024 par :

- Le lancement de nouveaux profils allégés pour baisser l'impact carbone de nos solutions ainsi que leur prix de revient, tout en conservant les propriétés mécaniques et techniques de nos solutions constructives.
- Une optimisation de notre matière VESTA® pour baisser l'impact carbone de nos solutions constructives.

La Société conserve une avance technologique dans le domaine des matériaux biosourcés qui se traduit par la croissance de son chiffre d'affaires normatif de vente de solutions constructives.

Cette stratégie nous permet de rester commercialement compétitif et de proposer une politique tarifaire cohérente dans un contexte économique qui se dégrade aussi bien pour les entreprises, les donneurs d'ordre et l'ensemble des acteurs du bâtiment.

Le secteur de la promotion immobilière subit une crise majeure depuis deux années consécutives qui a eu pour conséquence des licenciements massifs ; près de 35 000 en 2024 selon la Fédération Française du Bâtiment, ainsi que des défaillances auprès 14 740 entreprises en 2024, ce qui représente plus 45 000 emplois, selon une étude de BPCE l'Observatoire. Ce secteur d'activité est lourdement impacté par l'inflation et la hausse des taux. Le domaine de la rénovation énergétique a été fortement ralenti par la lenteur d'application des réformes des politiques publiques et des problèmes persistants d'approvisionnement avec une croissance annoncée de 0.6% en 2025.

Dans ce contexte, nous maintenons une cohérence entre l'ADN NEOLIFE et l'objectif de neutralité carbone de nos solutions et de notre processus de fabrication à horizon 2030.

1.3.3 Des développements commerciaux dans des secteurs diversifiés

En France

La Société poursuit sa proactivité sur l'ensemble des acteurs de la rénovation thermique, à travers :

- La promotion et la préconisation de nos solutions constructives auprès de donneurs d'ordre engagés dans cette dynamique vertueuse ;
- De nouveaux partenariats industriels et de distribution dans différents domaines d'applications : brise-soleil, garde-corps, habitations légères de Loisirs (HLL), portails et volets, chaînes de restaurants ;
- Des collaborations et interactions avec des industriels spécialisés en solutions biosourcées et bas carbone ;
- Une force commerciale proactive sur différents Clusters et salons professionnels sur les thématiques de « l'éco-construction » et « du développement durable dans le BTP ».
- Des actions de promotion, de lobbying et d'accompagnement pour le développement de la construction et surtout de la rénovation Hors-Site, l'une des solutions d'avenir en plein essor pour décarboner le secteur, accompagné prioritairement par le Gouvernement et les pouvoirs publics.

A l'export

- La finalisation d'un projet d'envergure engagé en 2023 pour l'affaire ERASMUS au Pays-Bas.
- Le renforcement de notre partenariat actuel, avec la participation à plusieurs salons en Allemagne et aux Pays Bas.
- La poursuite du développement en Europe et en UAE avec la mise en place de partenariats exclusifs, accompagnée par la BPI avec de belles amorces en prescription et chantiers.

1.4 Analyse économique

1.4.1 Compte de résultat NEOLIFE 2024

Chiffre d'affaires normatif :

Chiffre d'affaires par métier (données en M€)	Total 2024	S1 2024	S2 2024	Total 2023	S1 2023	S2 2023	Variation	
Eléments de construction	10,2	4,8	5,4	9,3	5,1	4,2	0,9	9%
Eco-matériaux	1,7	1,2	0,5	3,2	2,3	1,0	-1,6	-49%
Autres	0,3	0,2	0,2	0,3	0,1	0,2	0,0	12%
Chiffre d'affaires comptable	12,2	6,1	6,1	12,8	7,5	5,3	-0,7	-5%
Retraitement Eco-matériaux*	-1,7	-1,2	-0,5	-3,2	-2,3	-1,0	-1,6	-49%
Chiffre d'affaires normatif	10,5	4,9	5,6	9,6	5,2	4,4	0,9	9,3%

*Neutralisation de la vente d'éco-matériaux

La Société présente un chiffre d'affaires normatif (hors vente d'éco-matériaux) de 10,5 M€ au titre de l'exercice 2024, soit +9,3% de croissance par rapport à l'année 2023.

Le chiffre d'affaires au titre des solutions constructives s'affiche à 10,2 M€, en progression de +9% par rapport à l'année 2023. Cette croissance est tirée par le marché Français (+1,5 M€) grâce au renforcement de la stratégie et notamment par la rénovation dans le secteur du bâtiment et notre

présence commerciale accrue sur le terrain auprès de différents donneurs d'ordre et de salons professionnels régionaux. Le marché à l'Export est quant à lui en retrait de -0,6 M€, en raison de la réalisation d'un chantier d'envergure (ERASMUS au Pays-Bas) en 2023.

Nous constatons d'ores et déjà une reprise du marché à l'Export en mode projet qui confirme une poursuite de la croissance pour les années à venir.

Le chiffre d'affaires généré par la vente d'éco-matériaux s'élève à 1,7 M€, en recul de 49 % par rapport à l'année 2023. Ce recul s'explique par l'arrêt de la vente d'éco-matériaux à l'un des principaux extrudeurs de la Société depuis le 1er mai 2023, avec une prestation d'extrusion seule.

La Société prévoit d'étendre cette nouvelle organisation industrielle au cours de l'année 2025 à l'ensemble de ses extrudeurs ceci afin de faciliter la lecture de ses comptes sociaux et de garder la maîtrise sur l'utilisation de son éco-matière.

La poursuite de cette croissance d'activité de +9,3% démontre une fois de plus l'intérêt croissant du marché pour les produits biosourcés et innovants.

Nos prévisions de croissance sur les années à venir sur le marché de la rénovation et de la construction hors-site sont d'autant plus positives qu'elles se déroulent dans un contexte global du marché de la construction tendu avec une lenteur décisionnelle et des choix de matériaux revus à la baisse tant qualitativement que quantitativement.

Notre positionnement stratégique sur un marché en plein développement et le renforcement de la force commerciale se poursuit avec des bonnes perspectives pour l'année 2025.

Marge normative :

Au même titre que le chiffre d'affaires normatif, la marge normative de l'année 2024 est en croissance de 2 points à période comparable pour atteindre 45,5%.

La mise en place d'un troisième fournisseur de matières premières a permis d'améliorer la marge normative sur l'année 2024.

Le budget établi pour l'année 2024 tenait compte de tous ces constats pour s'établir dans la continuité des efforts engagés sur 2023. A ce titre, la Société a fait mieux que les hypothèses budgétaires au niveau des matières premières et coûts variables, permettant ainsi de dégager un meilleur taux de marge et une meilleure marge en valeur par rapport à ce qui était budgété.

Excédent brut d'exploitation (EBE) et Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA) :

La Société améliore fortement sa rentabilité sur l'année 2024. Elle affiche un EBE positif de +1 112 K€, soit une augmentation de 1 020 K€ comparée à l'année 2023.

En neutralisant les dotations et reprises aux amortissements et provisions, l'EBITDA apparaît positif à +1 194 K€ au 31 décembre 2024, contre un EBITDA positif de +148 K€ au 31 décembre 2023 et représente 11,4% du Chiffre d'affaires normatif.

L'équipe de Direction a mis en place un ensemble de process dans le but de maîtriser les charges variables sur l'exercice 2024. Les autres coûts variables, tels que les emballages, la logistique et le stockage ont été maîtrisés grâce une meilleure gestion et optimisation des process et des flux en lien avec nos différents partenaires et fournisseurs.

Résultat d'exploitation :

Les charges de personnel sont en augmentation de +1,5% vs 2023. Cette augmentation était attendue en raison de l'ajustement des salaires sur l'inflation en 2024. Les effectifs de l'entreprise sont renforcés pour terminer à 23 salariés en fin 2024.

Les charges externes, sont en diminution de -443 K€ vs 2023 et représentent sur l'année 2024 15,2% du CA normatif contre 21,2% en 2023. Les principales variations sur les postes de charges appellent les commentaires suivants :

- **Locations** : +13 K€ lié au renouvellement de la flotte automobile dans sa globalité et qui suit l'embauche de nouveaux collaborateurs pour renforcer la force commerciale.
- **R&D, Labellisation et Avis Techniques** : -76 K€, expliqués par le cycle de développement d'une nouvelle gamme de produits qui est dans une phase de réglages techniques et mécaniques des filières, constituées en contrepartie en immobilisation en cours (+161 K€). Nous avons aussi enrichi le nuancier de couleur actuel par le développement de deux nouvelles teintes.
Une continuité du développement au titre de l'amélioration des matériaux intégrés aux produits finis. L'ensemble de ces innovations motivées par la stratégie de décarbonation a allégé le coût matière et permet ainsi à NEOLIFE de maintenir son positionnement sur les marchés les plus compétitifs.
- **Honoraires financiers et divers** : -393 K€ suite à l'ajustement adapté à la taille de l'entreprise de PME des frais d'honoraires liés principalement à la cotation en bourse de la société.

Les performances sur l'année 2024 sont globalement meilleures que les hypothèses budgétaires retenues. Cela s'explique par une bonne maîtrise des différents postes de charges d'exploitation couplée à des hypothèses budgétaires conservatrices par mesure de prudence.

Le résultat d'exploitation affiche un résultat positif de +462 K€ sur l'exercice 2024, en nette amélioration de 991 K€ comparée au résultat d'exploitation négatif de -529 K€ sur l'exercice 2023.

Résultat net :

Le reste du résultat financier est stable et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le résultat exceptionnel ne présente aucun élément significatif.

Les projets entrepris par la Société sur l'année 2024 sont éligibles au crédit d'impôt innovation. A ce titre, la Société constate un crédit d'impôt de +109 K€ sur l'année 2024.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net se solde par un résultat positif de +473 K€ au 31 décembre 2024, contre un résultat déficitaire de -524 K€ au 31 décembre 2023.

Le résultat net s'améliore significativement de +996 K€ sur l'année 2024 et représente 4,5% du Chiffre d'affaires normatif.

1.4.2 Analyse du bilan

Les principales variations bilantielles sont directement commentées dans la partie « Analyse des flux de trésorerie » ci-dessous.

La Société précise qu'à la date d'arrêtés des comptes, elle est à jour de l'ensemble de ses charges sociales et patronales ainsi que de ses échéanciers d'emprunts bancaires.

Pour rappel, la Société avait souscrit au cours de l'exercice 2020, trois PGE pour un montant total de 2 M€. Le remboursement de ces PGE a débuté courant 2021. Au 31 décembre 2024, le solde restant dû au titre de deux PGE restant s'élève à 567 K€, sur un endettement total de 907 K€.

1.4.3 Analyse des flux de trésorerie

Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) NEOLIFE	31/12/2024
En K€	
Résultat net	473
Dotations aux amortissements sur immobilisations	687
Financier, Exceptionnel, impôts	45
Variation du BFR d'exploitation	675
FLUX NETS D'EXPLOITATION	1 880
FLUX NETS D'INVESTISSEMENT	(665)
FLUX NETS DE FINANCEMENT	(272)
VARIATION DE TRESORERIE	944
Trésorerie à l'ouverture	922
Trésorerie à la clôture	1 865

Au 31 décembre 2024, la trésorerie s'élève à 1 865 K€, quand elle s'affichait à 922 K€ à fin 2023, soit une variation sur l'année 2024 de +944 K€.

La marge brute d'autofinancement est positive à +1 205 K€, ce qui démontre l'autonomie financière de la Société de par son activité.

Les flux nets d'exploitation ressortent à +1 880 K€ en intégrant un BFR positif de +675 K€ impacté positivement par la mise en place de la ligne de financement Court Terme sur le poste Client en mai 2024, un ajustement sur le niveau d'activité des stocks et des délais de règlement fournisseurs améliorés.

Les flux nets liés à l'investissement s'élèvent à -665 K€ et se décomposent en des flux sortants et entrants.

Les investissements 2024 sont constitués par des acquisitions d'immobilisations pour -265 K€ (principalement de nouvelles filières) et l'activation de frais de recherche et développement pour -413 K€.

Enfin, les flux nets liés au financement s'élèvent à -272 K€ et sont composés des remboursements d'emprunts (dont les PGE) pour -592 K€, de la souscription à un nouveau emprunt pour financer les filières pour +200 K€ et de la souscription d'avances évolutives auprès de la BPI pour soutenir le développement à l'export pour +120 K€.

La forte rentabilité de l'exploitation et le réajustement des flux intégrés au BFR sur l'année impactent la trésorerie positivement et permettent de rétablir un niveau de trésorerie suffisant à l'activité de la société.

1.5 Opérations sur le capital social de la Société

Se reporter au point 1.4.2 Analyse du bilan.

1.6 Situation d'endettement

Le total des emprunts à la clôture de l'exercice s'élève à 911 055 euros et se compose de :

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2019 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement ;
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30% ;
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 50% ;
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Sébastien MARIN-LAFLECHE.

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2017 pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 10 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement ;
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour amorçage à hauteur de 40% ;
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40% ;
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE et de Madame Florence MOULIN.

Emprunts PGE

Les emprunts souscrits en 2020 auprès des banques Caisse d'Epargne et Crédit Agricole pour un montant nominal de 1 000 000 euros et 800 000 euros respectivement sont garantis par :

- Une contre-garantie de l'Etat français dite « PGE » à hauteur de 90%.

A la clôture de l'exercice, le solde restant dû au titre des PGE s'élève à 566 763,80 euros.

Nouvel Emprunt

L'emprunt souscrit auprès de la Société Générale en décembre 2024 pour un montant nominal de 200 000 euros pour le financement des filières est garanti par :

- Le nantissement du fonds de commerce

1.7 Personnel

L'effectif salarié moyen s'élève à 19 sur l'année 2024 et l'effectif à fin 2024 est de 23 salariés soit en progression de 3 collaborateurs par rapport à l'exercice précédent. L'effectif présente une parité homme/femme dans la mesure où nous comptons 10 femmes et 13 hommes.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

1.8 Informations relatives à l'environnement

La Société continue de développer son circuit de recyclage des déchets de chantiers (NeoCollect) en partenariat avec ses fournisseurs. Ce processus met à disposition des clients des bacs de collecte qui permettent de revaloriser à 100% les chutes des produits qui sont ensuite broyées en matières premières (compound). Cette matière recyclée est ensuite réintégrée dans le processus de fabrication de profils décoratifs

2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES

2.1 Développement technique et RSE :

Nos projets en Recherche et Développement restent focalisés sur de nouvelles solutions et innovations dédiées à la décarbonation, avec notamment :

- Une optimisation de notre VESTA® pour baisser encore son impact carbone ;
- Le lancement de nouvelles innovations de rupture et certifications complémentaires en lien avec les besoins des marchés en France et à l'Export ;
- L'obtention et le maintien de labels complémentaires : Ecovadis (RSE et décarbonation) - Karibati (matériaux biosourcés) ;
- La Mise en œuvre du plan d'actions RSE 2027, avec la montée en puissance du programme existant Neocollect et la mise en place d'un comité interne RSE.

2.2 Objectifs commerciaux :

Nous ouvrons de nouvelles perspectives de développement par l'activation de différents leviers de croissance, notamment :

- La structuration et le renforcement de notre équipe Export pour sécuriser et garantir l'essor de notre activité en Europe.
- Le renforcement de notre service Technique pour soutenir nos innovations et mieux accompagner nos clients.
- La mise en œuvre d'une stratégie Grands Comptes par la création d'un poste dédié.

Nous avons ainsi atteint un effectif de 25 collaborateurs début 2025.

La Société poursuit son expansion en France et à l'international, tout en investissant dans le développement de nouvelles solutions toujours plus vertueuses et performantes.

Ces leviers de croissance doivent permettre à NEOLIFE de consolider sa place de leader Européen de solutions constructives bas carbone, biosourcées pour l'enveloppe du bâtiment, de continuer à répondre aux besoins et exigences actuels et futurs de ses marchés, et ainsi de poursuivre de façon pérenne le développement du chiffre d'affaires et de la marge.

3. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

3.1 Transfert du siège social de la Société

À la suite d'une décision du Conseil de Surveillance en date du 17 février 2025, la Société a procédé au transfert de son siège social au 52 - Allée des Cèdres - Bâtiment "Hello" - 69760 Limonest. La Société

est toujours rattachée au greffe du Tribunal des Affaires Economiques (anciennement Tribunal de commerce) de Lyon.

Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

Ce transfert de siège social a permis d'apporter à toute l'équipe un cadre de travail optimisé tout en maîtrisant les charges fixes supportées par la Société.

Ce transfert sera soumis à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

3.2 Mise en place d'un programme de distribution d'AGA

En date du 05 mars 2025, 1 960 994 AGA ont été attribués à des salariés et des mandataires sociaux de la Société et sont toujours en vigueur.

Il est précisé que dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024, Le président du Directoire a utilisé la totalité des actions détenues dans le programme de rachat d'actions prévue par la neuvième résolution afin d'assurer la couverture de plans d'actions attribuées gratuitement (AGA) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe.

Le président du Directoire rappelle que l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2022 a autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois, à procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1, L. 225-197-2 et L. 22-10-49 du code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au bénéfice des salariés ou à certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce de la société et/ou aux mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Les principales caractéristiques du règlement du plan d'attribution sont les suivantes :

- Durée de la période d'acquisition : un an à compter du 5 mars 2025, la date d'attribution définitive de ces actions étant fixée au 6 mars 2026 ;
- Condition de présence : existence d'un mandat social et/ou d'un contrat de travail liant à la Société (ou encore à une Société Liée tel que ce terme est défini dans le règlement du plan d'attribution) au terme du délai d'acquisition, soit le 5 mars 2026 ;
- Durée de la période de conservation : un an à compter de la date d'attribution définitive (sous réserves des dérogations prévues par la loi et /ou le règlement de plan).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1-II du code de commerce, les mandataires sociaux devront conserver au nominatif jusqu'à l'expiration de leur mandat au moins cinquante pour cent (50 %) des actions qui leur ont été attribuées en application de la décision du conseil de surveillance du 09 décembre 2024.

3.3 Souscription à un nouvel emprunt

Un emprunt a été souscrit auprès du Crédit Agricole en avril 2025 pour un montant nominal de 226 000 euros pour le financement des filières et est garanti par :

- Le nantissement du fonds de commerce

Aucun autre évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, les activités de la Société en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Innovation a été comptabilisé pour un montant de 109 K€ ;
- Les dépenses consacrées aux frais de recherche et développement des produits ont été activées pour un montant de 413 K€.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 270 K€ ;
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 143 K€.

5. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Euronext Growth.

La Société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs.

En complément de ces risques, la hausse des matières premières apparaît comme un nouveau risque majeur qu'il convient de prendre en considération.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

À la date de clôture au 31 décembre 2024, il n'existe plus d'instruments financiers ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société.

Aucun instrument financier ou valeur mobilière n'a été exercé sur l'exercice 2024.

8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2024 à 0 %.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2024, NEOLIFE ne détenait aucune filiale ou participation.

10. ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 du Code de commerce et aux stipulations statutaires, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales à la date du 31 décembre 2024 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention
CAPRIONA	19 150 180	19,87%
NOVALI	5 853 474	6,07%

Il convient de se reporter au point 20 du présent rapport quant aux modifications intervenues dans la détention de ces participations au cours de l'exercice.

Enfin, il n'existe aucune situation d'autocontrôle.

11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

12. PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

13. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons que dans le cadre du programme de rachat d'actions tels qu'autorisé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2024, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres de la Société suivantes :

Nombre d'actions propres achetées : 352 884

Nombre de transactions : 84

Montant en capitaux : 24 273.49€

Cours moyen d'achat : 0.069€

Nombre d'actions propres vendues : 290 010

Nombre de transactions : 85

Montant en capitaux : 20 858.9€

Cours moyen des ventes : 0.072€

Au 1^{er} janvier 2024, la Société détenait 100 902 de ses propres actions. Au 31 décembre 2024, la Société détenait 163 776 de ses propres actions au titre du contrat de liquidité pour une valeur nominale de 10 697.35 euros, représentant 0.1% du capital et évalué à 10 121.35 euros.

Au titre du contrat de rachat de ses propres actions opéré en 2023, la Société détenait 1 960 994 actions au 1^{er} janvier 2024 et en détient au 31 décembre 2024 toujours le même nombre soit 1 960 994 actions. Aucun mouvement sur ce contrat n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

Pour information, le Président du Directoire a confié à TSAF - Tradition Securities And Futures, un mandat de rachats d'actions signé en date du 30 mars 2023.

Une enveloppe de 125 K€ a été allouée et investie sur le premier semestre 2023. Il en ressort une moins-value latente au 31 décembre 2024 de -3 K€.

Ce mandat est complémentaire au contrat de liquidité, qui avait également été confié à TSAF - Tradition Securities And Futures en juin 2022, avec une enveloppe de 50 K€. Ce contrat de liquidité se décompose au 31 décembre 2024 en 10.1 K€ d'actions propres et 40.3 K€ de liquidités.

Les frais de négociation au titre du contrat s'élèvent) 15 900 euros sur l'exercice 2024.

14. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464-2, I, al.5 du Code du commerce.

15. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-14 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :					
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	11	4	1	6	22
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	108	31	2	14	155
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (En % TTC)	0.96	0.27	0.02	0.13	1.38

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses	
Nombre de factures exclues	Non applicable
Montant total des factures exclues (En K€ TTC)	Non applicable
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)	
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce :					
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	36	11	5	5	57
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	547	169	62	47	825
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (En % TTC)	4.49	1.39	0.51	0.38	6.78
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Non applicable				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Non applicable				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours date de facture				

16. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

17. AFFECTATION DE RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 472 936,93 euros en intégralité au crédit du compte « Report à nouveau ».

Origine

Bénéfice de l'exercice.....472 936,93 €

Affectation

Au compte « Report à nouveau »,

qui se trouve ainsi porté de la somme de – 527 359,19 € à la somme de – 54 422,26 €.

18. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 89 583 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

19. CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tiendrons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

20. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice.

La société CAPRIONA SAS représenté par son président Pascal LEANDRI, implanté à La Réunion, actionnaires de la société NEOLIFE, a effectué les opérations sur titres suivantes en cours d'année :

Date	Dirigeants	Nombre d'actions
29/04/2024	CAPRIONA SAS	58 445
29/04/2024	CAPRIONA SAS	41 555
19/05/2024	CAPRIONA SAS	82 750
21/05/2024	CAPRIONA SAS	117 430
17/06/2024	CAPRIONA SAS	100 000
17/06/2024	CAPRIONA SAS	50 000
19/08/2024	CAPRIONA SAS	150 000
19/08/2024	CAPRIONA SAS	150 000
19/08/2024	CAPRIONA SAS	100 000
10/09/2024	CAPRIONA SAS	47 586
16/10/2024	CAPRIONA SAS	152 414
22/10/2024	CAPRIONA SAS	21 221
22/10/2024	CAPRIONA SAS	78 779
Total acquisition		1 150 180

La société NOVALI SAS représentée par son président Serge MATHIEU, actionnaires historiques de la société NEOLIFE, a effectué les opérations sur titres suivantes en cours d'année :

Date	Dirigeants	Nombre d'actions
17/12/2024	NOVALI SAS	83 000
18/12/2024	NOVALI SAS	73 039
19/12/2024	NOVALI SAS	10 901
23/12/2024	NOVALI SAS	2 531 238
23/12/2024	NOVALI SAS	110 232

Total acquisition 2 808 410

Données sur la base d'un capital composé de 96.370.849 actions et droits de vote en date du 31 décembre 2024.

* *

*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 1

**LE TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	5 168 688	5 237 763	9 367 085	4 828 180	4 828 180
b) Nombre d'actions émises	51 686 879	52 377 630	96 370 849	96 370 849	96 370 849
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 832 975	10 724 897	13 322 974	12 843 026	12 169 541
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	98 686	200 916	-3 639 237	46 164	1 095 669
c) Impôt sur les bénéfices	-63 658	-64 163	-37 679	-107 255	-109 435
d) Résultat après impôt, mais avant amortissements & provisions	162 344	265 079	-3 601 558	153 419	1 205 104
e) Résultat après impôt, amortissements & provisions	-630 477	-304 048	-3 624 832	-523 526	472 937
f) Montants des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
g) Participation des salariés	-	-	-	-	-
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	0,003	0,005	-0,037	0.002	0.013
b) Résultat après impôt, amortissements provisions	-0,01	-0,006	-0,038	-0.005	0.005
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	15	15	19	21	19
b) Montant de la masse salariale	890 031	1 163 089	1 397 924	1 428 762	1 399 409
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	361 707	406 746	559 982	613 171	673 049

ANNEXE 2

LE TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des Capitaux Propres	31/12/2023	Affect. Résultat	Variation de capital	Résultat	31/12/2024
En €					
CAPITAL SOCIAL	4 828 180				4 828 180
PRIMES & ECARTS	-				-
RESERVES	-				-
REPORT A NOUVEAU	- 3 833	- 523 526			- 527 359
RESULTAT	- 523 526	523 526		472 937	472 937
CAPITAUX PROPRES	4 300 820	-	-	472 937	4 773 757